



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 7485

du 26/02/2020

Impact du coronavirus sur l'organisation de la rentrée du 2 mars prochain

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 26/02/2020
Documents à renvoyer	non

Information succincte	consignes pour les établissements scolaires dans le cadre des voyages scolaires en lien avec le coronavirus
-----------------------	---

Mots-clés	voyage scolaire, coronavirus
-----------	------------------------------

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-social
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Primaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
	Secondaire ordinaire	Centres de Technologie Avancée (CTA)
	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé	Centres techniques
	Primaire spécialisé	Homes d'accueil permanent
	Secondaire spécialisé	Internats primaire ordinaire
	Secondaire artistique à horaire réduit	Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Anne HELLEMANS	Service général des Affaires transversales	02/690 84 71 anne.hellemans@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Le développement du coronavirus Covid-19 dans plusieurs pays pouvant constituer des lieux de vacances ou de voyages scolaires suscite de nombreuses interrogations quant à l'organisation de la rentrée du 2 mars prochain.

Le cabinet de la Ministre de l'Éducation s'est mis en contact avec les équipes du Ministre des Affaires étrangères et de la Ministre de la Santé publique à ce sujet afin d'adopter, en temps réel, une position conforme aux recommandations des autorités compétentes.

**Pour ce qui concerne les voyages**, le SPF Affaires étrangères ne préconise pas l'annulation des déplacements dans les pays où des cas de Covid-19 ont été décelés. Aucune mesure générale d'annulation n'est donc envisagée à ce stade.

Toutefois, la prudence est évidemment de rigueur si des voyages sont prévus dans les zones où de nombreux cas ont été recensés, en particulier si des restrictions ont été adoptées par les autorités locales (exemple : la situation des 11 municipalités italiennes).

Je vous invite donc à prendre connaissance de manière attentive et systématique des avis de voyage et les recommandations du SPF Affaires étrangères via leur site internet : [https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager\\_a\\_letranger/conseils\\_par\\_destination](https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/conseils_par_destination).

Les avis de voyage sont mis à jour très fréquemment en fonction des informations les plus récentes dont disposent les autorités consulaires.

Chaque pouvoir organisateur est appelé à prendre attitude sur base de ces informations en fonction des voyages projetés.

**Pour ce qui concerne la tenue de la rentrée**, les conseils repris le site du SPF Santé publique ( [www.info-coronavirus.be/fr](http://www.info-coronavirus.be/fr).) sont d'application. A ce jour, le SPF santé publique ne recommande pas de mesures spécifiques au-delà de ces conseils.

Il faut notamment souligner que si un enfant ou un membre de l'équipe éducative tombe malade dans les 14 jours suivant son retour de voyage ou une exposition au virus, il est tenu de rester à la maison, contacter le médecin de famille par téléphone et mentionner les antécédents de voyage et les symptômes de l'enfant. Le médecin de famille pourra évaluer la situation et prendre les mesures appropriées.

Par ailleurs, je vous rappelle quelques simples règles d'hygiène afin d'éviter la diffusion de virus en général (virus de la grippe, coronavirus,...) :

- se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ;
- toucher le moins possible la bouche, le nez et les yeux ;
- couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier jetable quand vous éternuez ou toussiez ;
  
- éviter le contact avec des malades.

Le cabinet de la Ministre de l'Éducation restera en contact avec les autorités compétentes pour apprécier, en temps réel, l'évolution de leurs recommandations.

L'Administratrice générale,

Lise-Anne HANSE